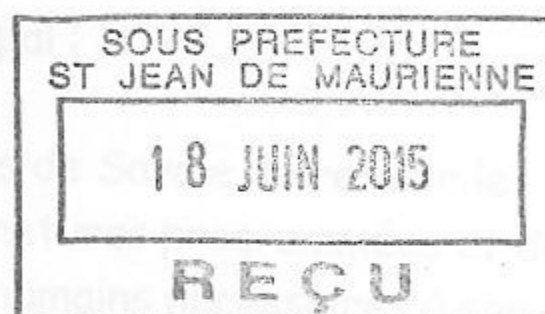


Commune de MONTGILBERT

73220

n° 18/15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil quinze,

Le seize juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BUET, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 10

présents : 10

votants : 10

Étaient présents : M. BUET Jean-Paul, M. DAVID Jacky, M. SUBLET Gérard, M. MICHALINOFF Pierre, M. FOURNIER Gilles, M. HULOT Richard, Mme CAILLET Annie, M. DAVID-TRACCAZ Hervé, Mme CROZET Virginie, Mme TRANCHANT VIOUX Nicole.

OBJET : Non à la fermeture de La Trésorerie d'Aiguebelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie d'Aiguebelle est ainsi vouée à la fermeture au 1^{er} janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle de La Chambre pour un regroupement "on ne sait où". C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à Saint Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de Saint Jean de Maurienne.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015/2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régions, les syndicats, l'EHPAD, ...

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques d'Aiguebelle de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Montgilbert, le 16 juin 2015

Le Maire,
Jean-Paul BUET

